



DEMANDE DE LICENCE POUR CHAT ET CHIEN

Identification du propriétaire

Nom _____ Prénom _____

Adresse, n° app (numéro, rue, appartement) _____

Code postal _____ Téléphone _____ Cellulaire _____

Identification de l'animal CHIEN

Race : _____ Année de naissance : _____

Nom : _____ Sexe : F ☐ M ☐ Couleur : _____

Stérilisé : Oui ☐ Non ☐ Micropuce : Oui ☐ Non ☐ Poids de 20 kg et plus : Oui ☐ Non ☐

Signes distinctifs : _____

Nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré : _____

Ordonnance déjà rendue contre votre animal par une municipalité : Oui ☐ Non ☐

CHAT

Race : _____ Année de naissance : _____

Nom : _____ Sexe : F ☐ M ☐ Couleur : _____

Stérilisé : Oui ☐ Non ☐ Micropuce : Oui ☐ Non ☐

Signes distinctifs : _____

Poils : Court ☐ Mi- Long ☐ Long ☐ Micropuce : Oui ☐ Non ☐

Mode de paiement

Frais annuels de 15,00 \$ — Vous pourrez effectuer le paiement de votre licence au moyen d'une des méthodes suivantes, soit :

- En déposant votre chèque ou votre argent dans une enveloppe à l'ordre de la cour municipale dans la boîte située sous le babillard des avis publics ou à la réception de l'hôtel de ville;
- Par carte de crédit par téléphone, nous vous contacterons lors de la réception de la présente demande afin de procéder au paiement;

- ☐ Argent (ci-joint)
- ☐ Carte de crédit (par téléphone)
- ☐ Chèque (ci-joint et à l'ordre de la Municipalité de La Bostonnais)

Envoi du formulaire

Voici les différents moyens de transmission du formulaire, soit :

- Par la poste au 15 Rue de l'Église, La Bostonnais, QC G9X 0A7
- Par courriel : dg@labostonnais.ca
- Déposé à la réception de l'hôtel de ville de La Bostonnais

Comment je vais recevoir la médaille de mon animal de compagnie?

À la suite de la réception de la demande et du paiement, nous vous transmettrons la licence ainsi que le reçu par la poste à l'adresse mentionnée au présent formulaire.

Veillez noter que les frais annuels sont d'une somme de 15,00 \$ pour chacun de vos animaux de compagnie. Une limite de 2 chiens et de 2 chats par unité d'habitation ou par logement est fixée par règlement.

Signature du propriétaire

Date